



CAHIER DES CHARGES DE L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DU TERRITOIRE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Contexte

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Ambert Livradois Forez souhaite mener une analyse des besoins sociaux (ABS) afin d'impulser une politique sociale pour répondre aux enjeux de son territoire. Cette ABS est liée au projet de territoire de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez et aux nouveaux modes de contractualisation avec les partenaires que sont le Conseil Départemental et la CAF.

Grâce à ces nouveaux modes de partenariat, le CIAS, pilote du projet au côté de la Communauté de Communes, du Département et de la CAF assurera la coordination.

Suite à la réorganisation de ses services, le Pôle Solidarités Sociales du Conseil Départemental, intègre cette démarche d'analyse des besoins sociaux afin d'adapter ses pratiques pour mieux répondre aux besoins du public.

Avec 28 000 habitants, le territoire Ambert Livradois Forez rassemble 4.2 % de la population du département du Puy-de-Dôme.

Cette mission se déroulera à la suite des élections municipales de mars 2020. Cet événement doit être pris en considération dans le déroulement de la mission.

Les structures pilotes et leurs compétences dans le champ social

⇒ Le CIAS

Le CIAS Ambert Livradois Forez est issu du CIAS préexistant sur l'ex-territoire du Pays d'Ambert. Les compétences exercées auparavant ont été étendues à l'ensemble du territoire Ambert Livradois Forez lors de la fusion en 2017 avec des missions complémentaires telle que la gestion de l'EHPAD d'Olliergues et d'autre qui ont été reprises par la Communauté de Communes. Le CIAS est étroitement lié à la Communauté de Communes. Il se distingue cependant par sa gouvernance en conseil d'administration et son budget autonome.

✓ *Aides sociales obligatoires*

Elles sont définies aux articles L. 123-4 et suivants et L. 264-1 du CASF. Ainsi, le CIAS doit :

- Participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale
- Domicilier les demandeurs qui n'ont pas de domicile stable

✓ *Aides sociales facultatives*

Conformément à l'article L 5216 du CGCT, La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez confie au CIAS une partie de l'action sociale d'intérêt communautaire à savoir la gestion :

- Des dispositifs d'aides facultatives
- Des aides financières d'urgence
- Du stock de denrées alimentaires
- Du logement pour les personnes sans domicile fixe d'Ambert
- Du logement temporaire pour familles en difficulté
- Des hébergements d'urgence pour les victimes de violences conjugales
- De l'EHPAD d'Olliergues

A l'exception de l'EHPAD, ces compétences sont exercées sur tout le territoire Ambert Livradois Forez.

Le CIAS a pour obligation légale de produire « une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de son ressort » (décret n° 2016-824 du 21 juin 2016, article R.121-3 du Code de l'action sociale et des familles).

⇒ **La Communauté de Communes**

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, fonctionnelle à partir du 1er janvier 2017, est une structure intercommunale qui résulte de la fusion des 7 communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert et de 2 syndicats. Cette fusion a été largement anticipée par les élus communautaires et les services de l'Etat, afin d'harmoniser les compétences, définir les nouveaux modes de fonctionnement et accompagner le rapprochement des équipes.

Aujourd'hui, confrontée à un double défi : favoriser la croissance démographique tout en accompagnant le vieillissement de sa population, la communauté de communes Ambert Livradois Forez a engagé un profond travail de réflexion sur l'avenir de son territoire et notamment sur les questions d'accueil de nouvelles populations. En effet, pour maintenir le niveau de services actuels, Ambert Livradois Forez devra accueillir environ 2 200 habitants à l'horizon 2040. Pour atteindre cet objectif, la construction d'un projet de territoire est actuellement en cours avec la participation des forces vives de la société civile.

Ci-dessous les compétences de la Communauté de Communes dans le champs social.

✓ *Compétence obligatoire :*

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

✓ *Compétence optionnelle :*

Action sociale d'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire hors mission du CIAS étant le suivant :

E.1- Soutien à l'insertion notamment par le recours aux ateliers et chantiers d'insertion

- E.2- Gestion du service de portage de repas à compter du 1er septembre 2018
- E.3- Soutien aux structures œuvrant localement dans l'assistance et l'éducation alimentaire
- E.4- Soutien aux structures dont l'action sociale relève des compétences et politiques intercommunales
- E.5- Aide à la mobilité par la proposition d'une offre de transport à la demande au 1er septembre 2018
- E.6- Lutte contre l'isolement, notamment par la gestion du dispositif « bus des montagnes »

✓ *Compétence supplémentaire :*

2 ENFANCE JEUNESSE

- 2.1. Pilotage Animation et coordination de la politique Enfance Jeunesse dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) et des différentes prestations de services
- 2.2. Création et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ouverture en vacances scolaires, les mercredis et les samedis
- 2.3. Gestion des dispositifs Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité dans les collèges et lycées
- 2.4. Création et gestion d'Établissements d'Accueils des Jeunes Enfants (EAJE) des communes de moins de 5000 habitants
- 2.5. Création et gestion des Relais d'assistantes maternelles (RAM) des communes de moins de 5000 habitants
- 2.6. Aides en faveur de l'enfance jeunesse par le biais de subventions ou fonds de concours pour l'acquisition de matériel éducatif innovant et dans le cadre d'actions de mutualisation
- 2.7. Création et gestion des Lieux d'accueil Enfants-Parents (LAEP)
- 2.8. Création et gestion de micro-crèches

⇒ **Les Missions du Pôle Solidarités Sociales du Conseil Départemental du Puy de dôme (Maison des solidarités d'Ambert)**

La nouvelle organisation a renforcé l'implantation des services médico sociaux par le biais de ses Maisons des Solidarités dont le périmètre d'intervention correspond à celui des EPCI.

La Maison des Solidarités d'Ambert est composée d'une équipe pluridisciplinaire afin d'assurer les missions dévolues au Département. Elle a aussi concrétisé sa volonté de

favoriser l'implantation de services spécialisés dans ses locaux (Santé scolaire, dépendant de l'Education nationale et Centre médico Psychologique Enfant et Adolescent , Hôpital de Thiers) afin de proposer un service de proximité aux habitants du territoire. Pour poursuivre cet objectif, elle accueille depuis plusieurs années, des services extérieurs pour des permanences régulières : Centre de gestion de la fonction publique territoriale, médiatrice de la CAF, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), Pôle social de l'ADIS 63...

✓ *L'action sociale en faveur des personnes et familles en difficulté*

- Accueillir, renseigner et orienter les personnes en recherche d'information ou rencontrant des difficultés dans leur quotidien
- Proposer des accompagnements médico-sociaux individuels et/ou collectifs
- Conduire des projets partenariaux répondant aux besoins sociaux identifiés

✓ *La promotion de la santé de la mère et de l'enfant*

- Assurer les missions de prévention et d'information vis-à-vis des futurs parents, femmes enceintes et enfants de moins de 6 ans
- Délivrer et gérer les agréments des assistants maternels et familiaux
- Réaliser les bilans de santé dans les écoles maternelles
- Assurer les consultations de nourrissons
- Assurer la surveillance des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans

✓ *La protection de l'enfance*

- Proposer aux familles rencontrant des difficultés dans leur rôle parental des mesures individuelles et/ou collectives de soutien à la parentalité et les mettre en œuvre
- Évaluer les situations d'urgence d'enfance en danger
- Assurer le suivi socio-éducatif des enfants confiés au Président du Conseil départemental dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance
- Accompagner les jeunes majeurs dans le cadre des dispositifs de l'Aide sociale à l'enfance
- Effectuer les enquêtes d'agrément en vue d'adoption et le suivi des enfants adoptés

✓ *La mise en œuvre des politiques d'aide sociale en direction des personnes âgées ou en situation de handicap*

- Prévenir la perte d'autonomie
- Informer les personnes des dispositifs d'aide existants
- Proposer des plans d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) et des plans de compensation du handicap (PCH) en collaboration avec la MDPH
- Délivrer et gérer les agréments des familles accueillant des personnes âgées et adultes en situation de handicap
- Prévenir les situations de maltraitance et protéger les personnes vulnérables

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées vulnérables
 - Assurer le suivi, le contrôle, la tarification et le soutien des établissements et services médico-sociaux
- ✓ *L'insertion et la lutte contre les exclusions*
- Informer sur l'accès aux droits et instruire des demandes de revenu de solidarité active (RSA)
 - Accompagner les bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion sociale et socio-professionnelle
 - Mettre en place le pacte territorial d'insertion (PTI) et l'offre d'insertion du programme départemental d'insertion et de retour à l'emploi (PDIRE)
 - Participer à la politique d'insertion des jeunes
- ✓ *La réalisation d'actions de santé publique au service de tous les Puydômois, effectuée par le Dispensaire Emile Roux :*
- Éduquer, prévenir et dépister certaines maladies infectieuses (tuberculose, VIH, hépatites virales et autres infections sexuellement transmissibles)
 - Promouvoir la vaccination chez les plus de 6 ans
 - Réaliser des bilans de santé auprès des publics en situation de précarité
 - Lutter contre le tabagisme et les addictions associées, diagnostiquer et effectuer une prise en charge éducative des insuffisances respiratoires induites

Objectifs de la mission

Conformément aux missions d'action sociale du CIAS, ce dernier a pour mission de mettre en œuvre l'analyse des besoins sociaux. Au-delà du respect de cette obligation légale, les enjeux du projet consistent à établir un panorama global couvrant l'ensemble du territoire afin que les acteurs locaux soient outillés pour définir leur politique sociale au plus près des besoins de la population. L'ABS constitue en effet un outil d'aide à la décision pour le territoire qui peut se saisir de ce support stratégique dans la construction de politiques d'action sociale locale pertinentes, tenant compte des réalités de terrain.

Cette ABS devra :

- Relier la démarche au projet de territoire Ambert Livradois Forez, au CTDD et approfondir les axes prioritaires du territoire de la Communauté de Communes en recensant les besoins sociaux. Il servira également de base à l'écriture du contrat territorial global (CTG)
- Prendre en compte les apports des partenaires locaux et les données dont ils disposent à partir de la connaissance qu'ils ont des problématiques du territoire et des actions qu'ils mettent déjà en œuvre. Dans ce cadre, sont concernés des partenaires tels que les CCAS, le Conseil Départemental, la Caf, l'ARS, le CLIC, la MSA, la CARSAT, l'Education nationale, la sous-préfecture, Pôle Emploi, la DDCE, la Mission locale, les associations, l'OPHIS, les services à domicile, le centre hospitalier, le CMP, les EHPAD et résidences autonomie, le CISPD, le REPROF, les EPCI voisins ... etc.

4/ Attendus de la mission

Pour prendre un compte un événement fort dans la vie d'une collectivité : les élections municipales de mars 2020 qui impactent directement la représentation intercommunale et adapter la démarche, celle-ci comportera **deux phases**.

En 2020, seule la PHASE 1 sera activée.

Cela permettra aux nouveaux élus de prendre pleinement conscience de la réalité du territoire en matière sociale avant de s'investir dans des actions. Ces actions pourront être choisies en 2021 en toute connaissance de cause.

PHASE 1 : 2020 : Un diagnostic social du territoire

Les attendus sont :

- **Etablir un état des lieux exhaustif de l'existant ;**
- **Procéder au constat des besoins sociaux dans les domaines de l'emploi, des vulnérabilités, de la santé, de la mobilité, des logements, de l'enfance jeunesse et de l'insertion ;**
- **Dresser un « portrait social » du territoire.**

Les investigations devront être orientées sur :

- **Le territoire : données sociodémographiques (par commune / âge / sexe...), données socio-économiques (par tranche d'âge / situation...), données par bassin d'emploi (demandeurs emploi par tranche d'âge / ancienneté dans les dispositifs...)**
- **Les publics : familles / enfants et jeunes 16/25 ans, personnes âgées et personnes handicapées, personnes en difficulté et personnes sans domicile fixe**
- **L'accès aux droits : minima sociaux Caf (RSA/AAH), minima vieillesse (ASPA), allocations chômage, aide sociale,**
- **Les actions existantes dans les domaines ciblés.**
- ✚ **A l'issue du portrait social du territoire, une comparaison sera faite avec un territoire équivalent. Apport d'un éclairage quant aux pistes d'amélioration des services.**

PHASE 2 : POUR INFORMATION (2021) : Une analyse qualitative sur les problématiques jugées prioritaires parmi les besoins sociaux mis en évidence

Le stagiaire effectuera une analyse globale de l'environnement. Cette analyse débouchera sur des préconisations et des propositions d'axes d'intervention.

Afin de faciliter la prise de décision, il veillera :

- à la fiabilité des indicateurs ;
- à faciliter la lecture sur l'évolution pluriannuelle ;

- à permettre les comparaisons entre territoires.

Conditions d'exécution de la mission

Le CIAS souhaite recruter un stagiaire de MASTER 2 pour la réalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux sur le territoire. Pilote du projet, le CIAS au côté de la Communauté de Communes, du Département (Maisons des Solidarités d'Ambert) et de la CAF, en assurera la coordination et restera en appui pour effectuer le lien entre le stagiaire et les acteurs locaux participants. Il servira également de relais pour assurer la cohérence entre les différents volets du dispositif.

Le stagiaire pourra avoir différents référents en fonction des thèmes abordés.

Pour mener à bien son stage, le stagiaire sera appuyé par un comité de suivi technique à l'échelle d'Ambert Livradois Forez.

Le stagiaire privilégiera les présentations sous forme de synthèses, de tableaux de données, de graphes, de cartes SIG.

Les travaux à restituer

Le diagnostic social devra être rédigé et remis au CIAS dans un délai de 6 mois après le début du stage.

Les travaux feront l'objet d'un double support : informatique et papier.

Descriptif des attendus de la mission :

- diagnostic territorial contenant les informations qualitatives et quantitatives sur les besoins et l'offre existante ;
- document de synthèse.

Le format de ces documents devra répondre à certaines caractéristiques précises (exemple : intégration de logos, format SIG de la collectivité), tous les documents devant pouvoir être actualisables par la collectivité.

Déroulé de la mission

Un comité technique, composé de techniciens et de membres qualifiés sera créé. Il se réunira autant que de besoin pour aider et accompagner la mission.

Un comité de pilotage composé d'élus et de partenaires sera créé. Il sera réuni pour être informé des étapes de la démarche et valider ce qui doit l'être.

Une restitution aux élus, partenaires et au public devra être faite notamment à l'issue du diagnostic pour informer, construire et associer les personnes concernées.

✓ *Lancement du projet*

Une première rencontre avec le comité de suivi technique sera prévue dès le début du stage. Elle servira à organiser le déroulement du stage.

✓ *Collecte et traitement des données*

Le recueil de données devra couvrir l'ensemble des communes afin que le diagnostic réalisé soit le plus précis possible et serve à alimenter la politique sociale des communes et de la communauté de communes.

Il devra s'appuyer à la fois sur des éléments quantitatifs et qualitatifs.

Il s'agira de :

- repérer les besoins présents à travers une recherche des données statistiques et qualitatives existantes (sources : statistiques publiques, institutions publiques, associations, etc.) ;
- réaliser des enquêtes complémentaires auprès des habitants et acteurs en présence. Ces enquêtes (administration de questionnaires papier, entretiens...) seront essentielles afin d'approfondir qualitativement le repérage des besoins, d'avoir une vision de l'offre existante (structures publiques ou privées, services, dispositifs...). L'objectif sera d'analyser l'adéquation de cette offre par rapport aux besoins et de faire ressortir les réussites et les potentiels manques ;
- traiter, analyser et synthétiser l'ensemble des données recueillies ;
- mettre en forme les données (si possible des cartographies) accessibles au comité de pilotage et au comité de suivi.

✓ Analyse partagée

Le stagiaire présentera les résultats du recueil de données aux comités.

✓ Restitution

À l'issue de l'analyse partagée, le stagiaire restituera son analyse des besoins sociaux. Une restitution aux élus, partenaires et au public devra être organisée pour informer, construire et associer les personnes concernées. Ce sera l'occasion de mettre en discussion les conclusions sur les besoins non couverts ou à améliorer repérés.

✓ Diffusion des conclusions

Le stagiaire aura pour tâche de réaliser une synthèse du diagnostic. Après validation par le comité de pilotage, il organisera, avec l'aide de ses maîtres de stage, un séminaire pour partager ce document final. Ce séminaire sera ouvert à la population. Le CIAS, Ambert Livradois Forez et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme se chargeront de diffuser cette synthèse.

Informations pratiques et candidatures

Le stage devra se dérouler entre mars et s'achever au plus tard fin août pour la 1^e phase.

Le stage se déroulera principalement dans les locaux de la Communauté de Communes, site Notre Dame de Layre, en face du Lycée Blaise Pascal à Ambert.

Un CV et une lettre de motivation sont à envoyer à :

**Monsieur le Président du CIAS Ambert Livradois forez,
15 Avenue du 11 novembre
63600 AMBERT**

Ou par mail à rh@ambertlivradoisforez.fr

Avant le 30 février 2020.

Renseignements complémentaires : Pôle social : Florence USANNAZ
florence.usannaz@ambertlivradoisforez.fr